

# MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 19. - Qui ont pris part à la délibération : 17 - Convocation : 31/08/2023.

L'an deux mille vingt-trois, et le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire de la commune.

**Présents :** M. Christophe CHEMIN, M. Mathieu BARBERY, Mme Murielle RAVIART, M. Jean-Pierre OCULY, Mme Céline VITEL, M. Philippe LEJEUNE, Mme Aline HUTIN, M. Gervais RABASTÉ, M. Sébastien ROUSSEAU, Mme Sofia GEFFROY, Mme Katia BELLEMBOS, M. Clément DELAHAYE et M. Xavier GÉRARD.

**Excusés :** M. José MENDES GONCALVES qui donne pouvoir à Mme Aline HUTIN,  
Mme Anne FRÉRET qui donne pouvoir à Mme Murielle RAVIART,  
Mme Mélanie BOULANGER qui donne pouvoir à M. Clément DELAHAYE.  
M. Gaëtan DEBAËR,  
Mme Myriam DRUET,  
Mme Ingrid D'ARANJO qui donne pouvoir à M. Christophe CHEMIN.

**Secrétaire :** M. Jean-Pierre OCULY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023 qui sera signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout des points supplémentaires suivants :

- avenant à la convention générale de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération.
- reconduction sorties culturelles ACM 2023-2024.

### 1- CONVENTION ATELIERS DU CAL.

Le Conseil Municipal, 16 pour, 1 abstention (Jean-Pierre OCULY), autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CAL du Clermontois.

### 2- SÉJOURS – TARIFS ET RÉMUNÉRATION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs et rémunérations des animateurs et encadrants pour chacun des séjours organisés par la commune comme suit :

- ▶ **Tarifs** = 62 fois le tarif journalier des familles.
- ▶ **Rémunération** : - Directeur = 64h00 supplémentaires  
- Animateurs = 56h00 supplémentaires

### 3- REMBOURSEMENT DE FRAIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser les notes de frais de Monsieur NAUDOT pour les sommes avancées suivantes :

- 238,50 € : matériel pédagogique Décathlon pour le séjour été (délai de livraison trop long sur le site Décathlon Pro),
  - 43,99 € : frais de gasoil car transport au centre d'escalade fait par le véhicule communal,
  - 15,75 € : pain (livraison non faite par DACHÉ, en vacances).
- Soit : 298,24 € à rembourser à M. NAUDOT par virement administratif.

### 4- DÉCISION MODIFICATIVE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
P 131 Volets roulants Chaplin	+1 000.00 €	P138 Aire de jeux Place de la République	+ 17 780.00 €
Article 21312 Bâtiments scolaires		Article 1323 Subvention Département	
P220 Aménagement RD 540	+ 16 180.00 €		
Article 2315 Installation de voirie			
P231 Aménagement carrefour château d'eau	+ 600.00 €		
Article 2315 Installation de voirie			
<b>TOTAL</b>	<b>+17 780.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+17 780.00 €</b>

## **5- CHEMINS RURAUX.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport établi par l'Association pour la Défense des Chemins Ruraux des Hauts de France dans le cadre du recensement des chemins ruraux communaux.

Il a été recensé 71 chemins pour une longueur totale de 24 844.30 mètres, selon la liste dans le tableau annexé à la présente délibération.

## **6- REMBOURSEMENT AIDE FOND FIPHFP.**

Monsieur le Maire explique qu'une aide a été attribuée à un agent territorial dans le cadre du FIPHFP (fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour l'acquisition d'appareils auditifs.

La somme de 1 600 € a été versée sur le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reverser la somme par mandat administratif à l'agent concerné.

## **7- ADHÉSION PLATEFORME ENT ONE.**

Ce point est supprimé de l'ordre du jour.

## **8- RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL.**

Ce point sera abordé ultérieurement.

## **9- MUTUALISATION ESPACES VERTS.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que les travaux de mutualisation du matériel et du personnel se sont poursuivis au sein de la Communauté de Communes du Clermontois.

L'avis du Comité Technique (CT) du Centre de Gestion de l'Oise étant nécessaire et consultatif, les communes ont déposé deux demandes d'avis.

Chaque demande de la commune de Neuilly-sous-Clermont a reçu un avis défavorable des membres du CT.

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-1 III et L.5211-4-3,

Vu les projets de conventions,

Vu les saisines du Comité Social Technique en date des 17 mai 2023 et 29 juin 2023, et les 2 avis défavorables en date des 15 juin 2023 et 06 juillet 2023,

Considérant le souhait de la commune de Neuilly-sous-Clermont d'adhérer à la mutualisation et de bénéficier de la mise à disposition de matériels pour l'entretien des espaces verts et bâtiments,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention cadre et la mesure de mise à disposition de matériels et services pour la réalisation de prestations relatives aux espaces verts et bâtiments entre les différentes communes du Pays du Clermontois et l'EPCI.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces conventions et, le cas échéant, de l'autoriser à les signer au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, 14 pour, 3 abstentions (Jean-Pierre OCULY, Aline HUTIN et José MENDES GONCALVES ),

- approuve, la proposition de convention cadre et de la mesure de mise à disposition de matériels et services pour la réalisation de prestations relatives aux espaces verts et bâtiments entre les différentes communes du Pays du Clermontois et l'EPCI.

- donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention cadre, la mesure de mise à disposition et tout autre document se rapportant à cette affaire.

## **10-AVENANT A LA CONVENTION GENERALE DE MOE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A REALISER SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire explique que la convention initiale signée avec le Département ne précisait pas que le giratoire était surélevé, il convient de signer un avenant à la convention d'origine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## **11- RECONDUCTION SORTIES CULTURELLES ACM 2023-2024.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la reconduction des sorties culturelles de l'Accueil Collectif de Mineurs le soir pour les enfants en garderie périscolaire et approuve le tarif de 3 euros par sortie pour les sorties payantes.

## 12- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- ▶ M. Philippe LEJEUNE nous informe de la dissolution de l'association "Neuilly Sur Scène" ; Le solde du compte bancaire de l'association est reversé au C.C.A.S. de la Commune, pour un montant de 2 588.16 euros.
- ▶ Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Carrefour de l'Amitié a célébré les 100 ans de Mme Lucette CENTELLES, doyenne de la commune ce jeudi 14 septembre 2023. A cette occasion la Municipalité lui a remis un bouquet de fleurs. Elle sera invitée au restaurant avec les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent où un cadeau lui sera offert.
- ▶ Monsieur le Maire informe l'assemblée que le renforcement de la couverture du réseau mobile sur le hameau d'Auvillers est en cours d'étude. Sa réalisation a été confiée à l'opérateur FREE et elle fait suite à la délibération du 22 janvier 2021 et à l'arrêté ministériel du 22 décembre 2022. Sa mise en service doit être effective au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les 4 opérateurs seront présents sur cette antenne (SFR, ORANGE, BOUYGUES, FREE).
- ▶ Monsieur le Maire évoque le déroulement des Jeux Intervillages ayant eu lieu le samedi 26 août 2023 à Breuil le Vert et félicite l'équipe neuillantaise qui s'est montré à la hauteur. Il informe l'assemblée que les prochains jeux se dérouleront à Agnetz.

## 13- ELEMENTS DE CALENDRIER :

- ▶ 16 et 17 septembre 2023 – Journées du patrimoine.
- ▶ 24 septembre 2023 : Elections Sénatoriales
- ▶ 27 septembre 2023 – Bus pour l'emploi à 14h00 Place Jean-Paul Sartre
- ▶ 7 octobre 2023 – Octobre rose au CLA - AGEA.
- ▶ 8 octobre 2023 – Opération Nettoyons la nature.
- ▶ 14 octobre 2023 – Soirée dansante salle polyvalente.
- ▶ 4 et 5 novembre 2023 – Bourse aux jouets et à la puériculture - Festiv' Neuilly.
- ▶ 10 novembre 2023 14h30 – Salle du Conseil Municipal - Permanence Maxime Minot.
- ▶ 18 novembre 2023 – Soirée Beaujolais.

Séance levée à 21h05.

Le Maire, M. Christophe CHEMIN.

